

**CHSLD St-Jude**

Centre d'hébergement et de soins de longue durée

age3



# rapport

# annuel

# de gestion

31 mars  
2024



Centre d'hébergement et de soins de longue durée  
Privé conventionné (204 lits)  
Permis n° 5123-3997  
Région 13 (Laval)

Pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023  
au 31 mars 2024

Par Daniel Leclair  
Directeur général

4410, boulevard Saint-Martin O.  
Laval (Québec) H7T 1C3  
Tél. : 450 687-7714  
Télec. : 450 682-0330  
info@age-3.com  
www.age-3.com

## TABLE DES MATIÈRES

1.	Message du Directeur général.....	2
2.	Déclaration du Directeur général (voir annexe 1) .....	3
3.	Présentation de l'établissement.....	3
	Organigramme de l'établissement (voir annexe 2).....	4
4.	Activités de l'établissement.....	4
	<b>Les priorités organisationnelles</b> .....	4
	<b>Visite d'évaluation des orientations ministérielles</b> .....	4
	<b>Orientations stratégiques et priorités d'action</b> .....	4
	<b>Agrément</b> .....	4
	<b>Résultats obtenus</b> (voir annexe 3) .....	5
	<b>Sécurité des soins et des services</b> (voir annexe 4) .....	5
	<b>Examen des plaintes et promotion des droits des usagers</b> .....	6
	<b>L'application de la politique portant sur les soins de fin de vie</b> .....	6
	<b>Divulgence des actes répréhensibles</b> .....	6
5.	Conseils ou comités de l'établissement créés en vertu de la LSSSS et des besoins de l'organisation .....	6
	<b>Comité de gestion intégrée des risques</b> .....	6
	<b>Comité des usagers</b> (voir annexe 5) .....	7
	<b>Comité milieu de vie</b> .....	7
	<b>Comité de planification des mesures d'urgence</b> .....	7
	<b>Comité employeur de choix</b> .....	7
6.	États financiers et analyse des résultats des opérations .....	9
	<b>État des résultats du fonds d'exploitation (AS-471)</b> (voir annexe 6).....	9
	<b>Rapport du vérificateur</b> (voir annexe 7) .....	9
7.	Code d'éthique et déontologie des administrateurs (voir annexe 8).....	9
8.	Informations spécifiques pour l'année 2023-2024 .....	9

## 1. Message du Directeur général

Il me fait plaisir de vous présenter le rapport annuel de gestion pour l'année 2023-2024. Ce rapport reflète les efforts déployés par notre organisation au cours de cette période et met en évidence nos réalisations, nos défis et nos perspectives d'avenir.

Nous sommes fiers d'avoir obtenu l'Agrément avec Mention en novembre 2023. Ce qui reflète le travail diligent de tous les intervenants pour atteindre nos objectifs et maintenir notre engagement d'offrir des soins et des services de qualité.

Par la présente, je souhaite présenter un aperçu général des principaux points abordés dans ce rapport, ainsi que souligner les moments forts et les résultats que nous avons obtenus.

Nous énoncerons également nos objectifs pour l'année 2024-2025.

Je tiens à exprimer ma gratitude envers toute l'équipe qui a contribué à la réalisation de ce rapport et à la réussite de notre organisation. Leurs efforts, leur expertise et leur dévouement ont été essentiels pour atteindre nos objectifs.

Je vous invite à lire attentivement ce rapport annuel de gestion 2023-2024, qui fournit une vue d'ensemble de nos réalisations et de notre cheminement au cours de cette période.

Ensemble, nous continuerons à mettre tous les efforts pour réaliser notre mission.

## 2. Déclaration du Directeur général (voir annexe 1)

## 3. Présentation de l'établissement

### Mission

*« CHSLD Age3 reconnaît le caractère unique de chaque résident en offrant un milieu de vie sécuritaire et adapté à son évolution où tous les intervenants s'engagent à donner des soins et des services personnalisés en partenariat avec son entourage dans le respect de son autonomie et sa dignité. »*

Afin de respecter cette mission, l'établissement offre les services cliniques suivants :

- Services médicaux
- Services soins infirmiers
- Service de pharmacie
- Service de prévention et contrôle des infections
- Service de physiothérapie
- Service d'ergothérapie
- Service de nutrition
- Service de travail social
- Service d'animation-loisirs (bénévoles)
- Service de pastorale

Ainsi que les services techniques suivants :

- Service alimentaire
- Service de buanderie
- Service d'hygiène et de salubrité
- Service de maintenance

### Situation

Le CHSLD St-Jude inc. est situé au :

4410, boul. Saint-Martin Ouest  
Laval (Québec) H7T 1C3  
Téléphone : 450 687-7714  
Télécopie : 450 682-0330

## Structure de l'organisation

Organigramme de l'établissement (voir annexe 2).

	Nombre d'emploi au 31 mars 2023	Nombre d'ETC en 2021-2022
1. Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	51	47
2. Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	183	174
3. Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	16	11
4. Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	7	7
5. Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation dans le secteur des affaires sociales*	0	0
6. Personnel d'encadrement	8	6
Total	265	245
*Soit les pharmaciens, les biochimistes cliniques, les physiciens médicaux, les sages-femmes et les étudiants.		

## 4. Activités de l'établissement

### Les priorités organisationnelles

Au cours de l'exercice qui se termine, l'organisation a dû inévitablement prioriser encore tous ses efforts à réaliser une gestion de risques optimale en lien avec la prévention et le contrôle des infections ainsi que le recrutement.

### Visite d'évaluation des orientations ministérielles

L'ensemble des recommandations sont intégrées au plan d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité.

### Orientations stratégiques et priorités d'action

Le plan stratégique 2021-2024 ainsi que notre plan d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité sont toujours les outils qui nous guident dans toutes nos décisions opérationnelles.

### Agrément

L'organisation a reçu en octobre 2019 l'accréditation d'Agrément Canada « Agréé avec mention ». Nous poursuivons notre plan d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité, et ce processus nous mènera à la visite d'Agrément Canada en octobre 2023.

### Résultats obtenus (voir annexe 3)

Suivis d'indicateurs de gestion (Reddition de compte et Imputabilité de l'établissement 2023-2024).

### Sécurité des soins et des services (voir annexe 4)

Nature de trois (3) principaux incidents pour 2023-2024 (indices de gravité A et B)

Principaux types d'incidents (3)	Nombre	Pourcentage par rapport à l'ensemble des incidents	Pourcentage par rapport à l'ensemble des événements
Effets personnels	33	42.31 %	5.81 %
Autres	20	25.64 %	34.40 %
Médication	14	17.95 %	7.86 %

Nature de trois (3) principaux accidents pour 2023-2024 (indice de gravité C à I)

Principaux types d'accidents (3)	Nombre	Pourcentage par rapport à l'ensemble des accidents	Pourcentage par rapport à l'ensemble des événements
Chutes	410	51.25 %	47.27 %
Médication	55	6.88 %	7.86 %
Autres	282	35.25 %	34.40 %

La déclaration des événements indésirables survenus dans l'établissement constitue une priorité organisationnelle. Le Comité de gestion de risques assure les suivis, les analyses de ces déclarations incluant les constats sur l'application des mesures de contrôle des usagers, ce qui permet de mettre en place des pistes de développement et d'amélioration de la qualité des soins et services offerts.

Voir en annexe, la répartition des déclarations des incidents/accidents par type d'événement pour l'ensemble de l'établissement couvrant l'année financière 2023-2024.

Voici un résumé des mesures mises en place par l'établissement et/ou son Comité de vigilance et de la qualité à la suite des recommandations formulées par les instances suivantes :

#### **Commissaire aux plaintes et à la qualité des services**

- Créer un processus d'audit de retour de plateau.
- Ajouter au sondage annuel de satisfaction des questions en lien avec l'alimentation.

#### **Protecteur du citoyen**

- Offrir la formation Voyer « Évaluation clinique des personnes âgées ».

### **Coroner**

Aucune mesure prise en lien avec des recommandations formulées par le coroner.

### **Autres instances s'il y a lieu (ordres professionnels, enquêtes administratives, inspections, etc.)**

Aucune mesure prise en lien avec des recommandations formulées par d'autres instances.

### **Examen des plaintes et promotion des droits des usagers**

Conformément à la circulaire du Ministère de la Santé et des Services sociaux en lien avec la gestion des plaintes, le rapport d'activités du commissaire aux plaintes et à la qualité des services du CISSS de Laval sera disponible en début d'automne 2024.

### **L'application de la politique portant sur les soins de fin de vie**

Activité	Information demandée	Nombre
Soins palliatifs et de fin de vie	Nombre de personnes en fin de vie ayant reçu des soins palliatifs	53
Sédation palliative continue	Nombre de sédations palliatives continues administrées	0
Aide médicale à mourir	Nombre de demandes d'aide médicale à mourir formulées	2
	Nombre d'aides médicales à mourir administrées	0
	Nombre d'aides médicales à mourir non administrées et les motifs*	2
	*Décédés avant AMMM	

### **Divulgence des actes répréhensibles**

Il n'y a eu aucun acte répréhensible divulgué dans notre établissement.

### **CNESST**

À titre d'information, voici les taux de cotisation à payer pour les trois (3) dernières années :

- 2020                    2,37 \$
- 2021                    4,18 \$
- 2022                    5,79 \$

## **5. Conseils ou comités de l'établissement créés en vertu de la LSSSS et des besoins de l'organisation**

### **Liste des membres du conseil d'administration**

L'établissement étant un établissement privé conventionné, le conseil d'administration est composé du propriétaire.

La gestion de la pandémie de la COVID-19 a mis en pause plusieurs comités afin que tous les efforts et les énergies soient disponibles pour s'assurer que les résidents avaient tous les soins et les services qu'ils nécessitaient et les employés tout le support et l'accompagnement nécessaires.

### **Comité de gestion intégrée des risques**

La pandémie de la COVID-19 a encore été priorisée par l'ensemble de notre organisation.

La gestion des risques effectuée au quotidien au cours de cette année a remplacé les rencontres officielles du CGR (Comité de gestion de risques), de même que les différents sous-comités (chutes/contentions, mesures d'urgence, CPSST, prévention des infections et gestion des médicaments). Ainsi, ce rapport d'activité du Comité de gestion des risques (CGR) est complété en présentant plutôt la synthèse des activités réalisées dans le cadre de la gestion des éclosions (COVID, GASTRO, SAG) durant toute l'année 2023-2024.

Ces différents comités reprennent leurs activités dès le 1<sup>er</sup> avril 2024.

### **Comité des usagers (voir annexe 5)**

Voir le rapport annuel et financier du comité des usagers au 31 mars 2024 en annexe.

### **Comité milieu de vie**

Un travail exceptionnel a été fait et se poursuit afin de rencontrer l'ensemble des recommandations de l'évaluation milieu de vie.

### **Comité de planification des mesures d'urgence**

Le comité n'a pas tenu de rencontre formelle. La formation sur les mesures d'urgence est réalisée en continu lors des rencontres d'équipes.

### **Comité employeur de choix.**

Le comité de direction reconnaît l'importance déterminante de la contribution de son personnel à la réalisation de sa mission et à la prestation de soins et de services de qualité aux résidents.

Les équipes des soins infirmiers appliquent une gestion systématique des infections nosocomiales.

Nous sommes heureux de compter sur une conseillère en contrôle et prévention des infections du CISSS de Laval à raison de cinq (5) jours semaine.

### **Gestion de la prévention des infections**

La gestion optimale des risques liés à la transmission des infections et l'offre de soins et services de qualité sont des priorités constantes pour l'ensemble des gestionnaires et des employés de l'établissement.

La gestion de la prévention des infections avec la clientèle admise en CHSLD est un défi en soi, mais il devient un défi de taille au CHSLD St-Jude qui doit gérer ces situations à risques dans un environnement qui offre quatre-vingt-douze (92) chambres semi-privées et seulement vingt (20) chambres privées.

Le travail colossal de la conseillère en PCI, les conseillers en soins infirmiers et responsable de la qualité des soins, les chefs d'unités ainsi que la direction générale nous permettent d'assurer une gestion de risques optimale et une conformité avec les lignes directrices du MSSS.

### **Écllosion**

L'établissement a connu plusieurs éclussions pendant l'année.

De nombreux résidents et employés ont été atteints, et ce, bien que la gestion de ces éclussions se soit faite dans le plus grand respect des directives ministérielles et des recommandations de l'équipe de la PCI du CISSS de Laval.

Nous avons pu, encore une fois, compter sur du personnel et des gestionnaires dédiés aux bien-être des résidents ainsi que sur la collaboration des résidents, des familles et du comité des usagers.

Toutes les données en lien avec les éclussions de coronavirus, d'influenza et de gastro ont été gérées avec la conseillère en PCI du CISSS de Laval ainsi que les gestionnaires et les conseillers en soins infirmiers.

### **Formation offerte**

De la formation a été offerte aux intervenants et aux proches aidants en matière de prévention et de contrôle des infections en lien avec l'hygiène des mains et le port des ÉPI.

## Campagnes de vaccination

Les résultats des campagnes de vaccination pour 2023-2024 sont les suivants :

Vaccins contre	Résidents	Employés
Influenza	82 %	0 %
Covid-19	78 %	0 %
Zona	74 %	0 %

Le nouveau processus de gestion des vaccins au CISSS de Laval a rendu très difficile l'offre vaccinale aux résidents, au proches et aux employés. La problématique a été adressée aux instances de la direction SAPA et nous souhaitons une amélioration importante de l'offre dans les meilleurs délais.

## Activités de reconnaissance

Notre démarche d'amélioration continue passe aussi par la reconnaissance du travail fait par tous les employés de l'organisation.

La direction générale a souligné l'excellent travail des intervenants actifs et retraités en juin dernier.

## États financiers et analyse des résultats des opérations

### État des résultats du fonds d'exploitation (AS-471) (voir annexe 6)

Pour l'état des résultats, nous avons joint deux (2) extraits du rapport AS-471 au présent rapport annuel de gestion en annexe. Cependant, nous vous référons à notre rapport AS-471 annexe 3.

### Rapport du vérificateur (voir annexe 7)

## 6. Code d'éthique et déontologie des administrateurs (voir annexe 8)

Vous trouverez ci-inclus en annexe, la mise à jour du code d'éthique et de déontologie, appliquée à notre établissement.

## 7. Informations spécifiques pour l'année 2023-2024

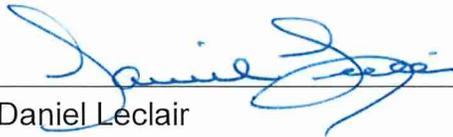
En conclusion, le rapport annuel de gestion 2023-2024 témoigne de notre engagement continu envers l'excellence et l'atteinte de nos objectifs stratégiques. Malgré les défis rencontrés, nous avons réalisé des progrès significatifs grâce à l'implication de notre équipe et à notre capacité d'adaptation.

Nous tenons à exprimer notre gratitude envers tous ceux qui ont contribué de manière significative à nos réalisations. Leur confiance et leur soutien sont essentiels à notre réussite.

En conclusion, nous sommes résolus à poursuivre notre parcours d'excellence, en restant fidèles à nos valeurs et en travaillant de concert pour atteindre de nouveaux sommets. Nous sommes confiants dans notre capacité d'atteindre nos objectifs.

Nous vous remercions de votre attention et de votre engagement envers notre organisation. Nous sommes impatients de continuer cette belle aventure ensemble.

Cordialement,



---

Daniel Leclair  
Directeur général

## **ANNEXE 1**

### **Déclaration du Directeur général**

## Déclaration de fiabilité des données

Les informations contenues dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du rapport annuel de gestion de l'exercice 2023-2024 du CHSLD St-Jude :

- Décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques de l'établissement.
- Présentent les indicateurs, les cibles et les résultats obtenus.
- Présentent les données exactes et fiables.
- Présentent une concordance avec les états financiers qui sont gérés et audités conformément aux lois et règlements qui les régissent.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion sont fiables, c'est-à-dire objectives, exemptes d'erreurs et vérifiables, et qu'il en va de même pour les contrôles afférents aux données présentées. Ces données correspondent à la situation telle qu'elle se présentait pour l'exercice terminé le 31 mars 2024.

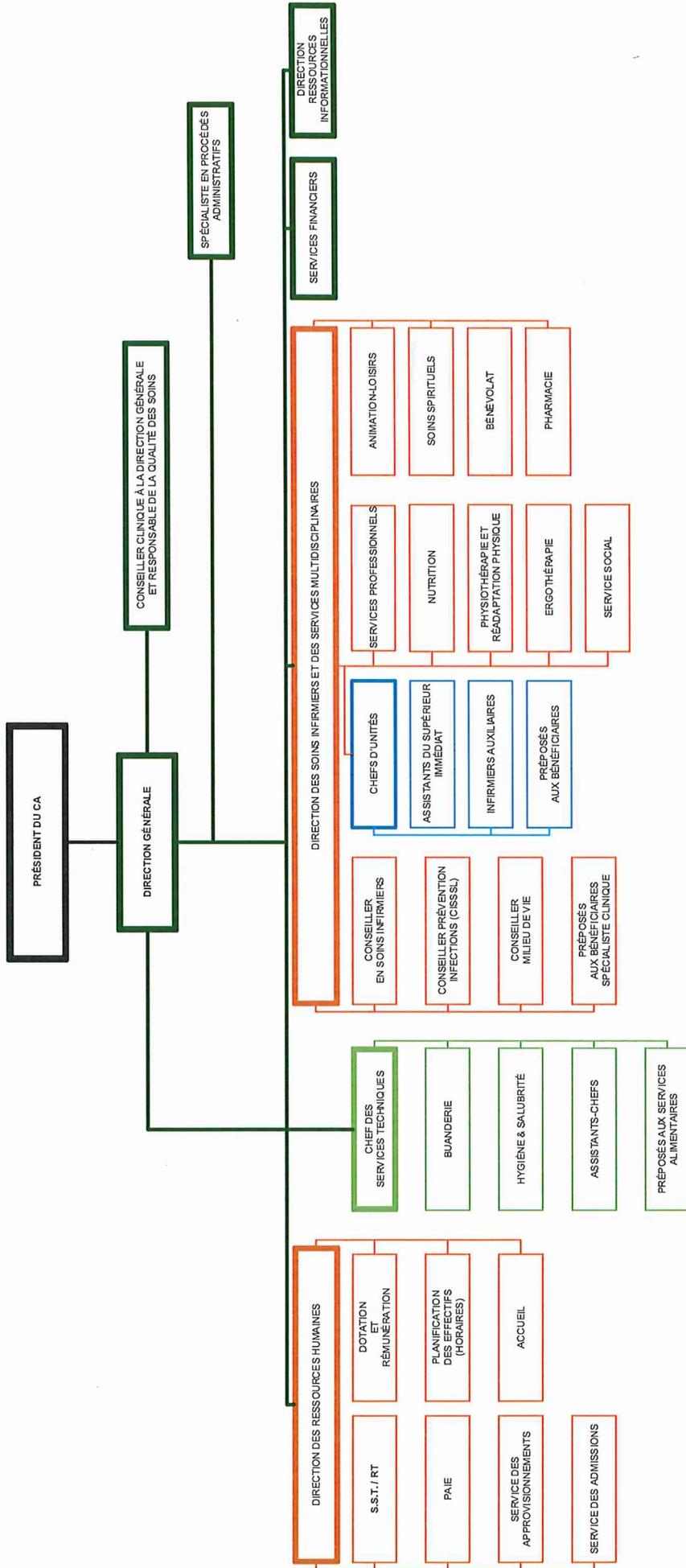


---

Daniel Leclair  
Directeur général

**ANNEXE 2**  
**Organigramme**

# CHSLD AGE3



## **ANNEXE 3**

### **Reddition de compte**

DESCRIPTION	RÉSULTATS P13 / 2022-2023
1. Disponibilité et utilisation optimale de la main-d'œuvre du réseau.	L'établissement a produit un plan de main-d'œuvre afin d'améliorer l'équilibre entre les effectifs requis et disponibles.
2. Réduire le recours à la main-d'œuvre indépendante dans les secteurs d'activités cliniques :  - Infirmiers - Infirmiers auxiliaires - Préposés aux bénéficiaires	50,90 11,83 8,36
3. Réduire le temps travaillé en temps supplémentaire (TS) :  - Infirmiers - Infirmiers auxiliaires - Préposés aux bénéficiaires - Ensemble du réseau	17,32 10,19 3,90 5,08
4. Mettre en œuvre des mesures pour améliorer le climat de travail et favoriser la santé et le bien-être du personnel du réseau du MSSS en s'appuyant sur les programmes de type « Entreprise en santé ». Taux d'assurance salaire.	12,05
5. Taux d'occupation	99,02

## **ANNEXE 4**

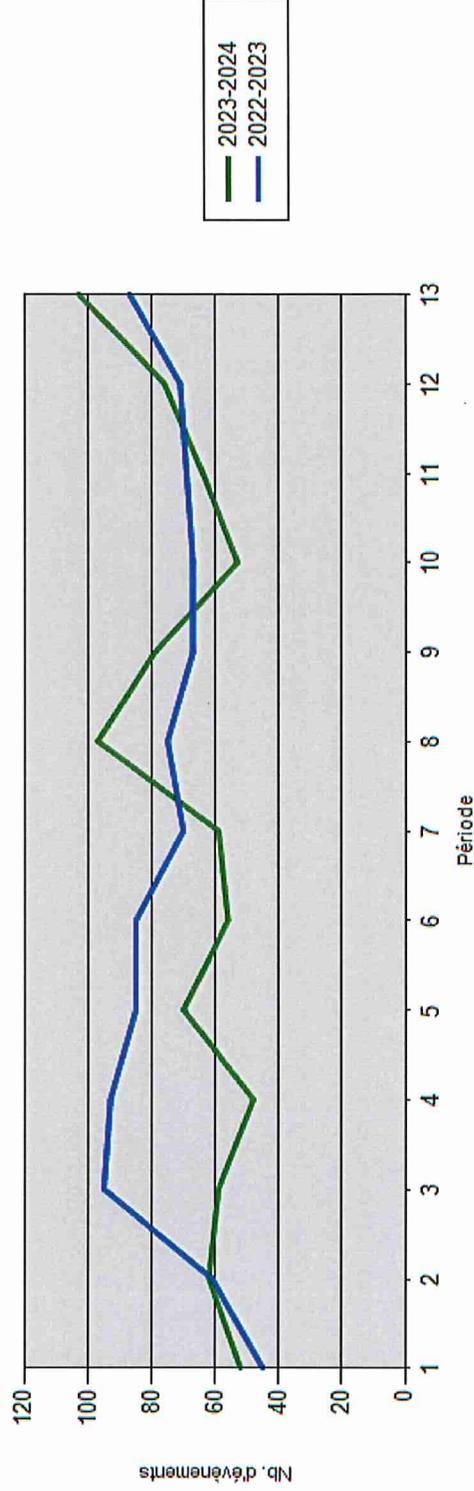
### **Déclaration des événements indésirables**

## Rapport annuel incidents - accidents

Comparaison entre deux années et période par période

Établissement: CHSLD AGE3 INC.  
 Milieux services: Tous  
 Installations: CHSLD SAINT-JUDE  
 Année 1: 2022-2023  
 Année 2: 2023-2024

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	Total	Année	Moy.	Total
2023-2024	52	62	59	48	70	56	59	97	79	53	64	76	103	878	2023-2024	67	878
2022-2023	45	61	95	93	85	85	70	75	67	67	69	71	87	970	2022-2023	74	970



Nombre d'événements par types et par dates

Établissement: CHSLD AGE3 INC.

Date début: 2023-04-01

Date fin: 2024-03-31

Types d'événements: Tous

Milieux services: Tous

Installations: CHSLD SAINT-JUDE

	Type										Total
	Chute	Médicament	Traitement/ Intervention	Diète	Test diagnostique laboratoire	Matériel	Équipement	Effets personnels	Abus/ Agresion/ Harcèlement/ Intimidation	Autres	
Total	415	69	7	1	3	9	5	51	16	302	878

Nombre d'événements par types et par dates

Établissement: CHSLD AGE3 INC.

Date début: 2022-04-01

Date fin: 2023-03-31

Types d'événements: Tous

Milieux services: Tous

Installations: CHSLD SAINT-JUDE

	Type										Total	
	Chute	Médicament	Traitement/ Intervention	Diète	Test diagnostique laboratoire	Matériel	Équipement	Bâtiment	Effets personnels	Abus/ Agresion/ Harcèlement/ Intimidation		Autres
Total	491	118	17	7	1	2	3	1	28	17	285	970

## Nombre d'événements par gravité et installation

Établissement: CHSLD AGE3 INC.

Exercice financier: 2023-2024

Périodes: Toutes

Types d'événements: Tous

Milieux services: Tous

Installations: CHSLD SAINT-JUDE

	☐ Niveau de gravité									
	A	B	C	D	E1	E2	F	I	Total	
CHSLD SAINT-JUDE	28	50	179	356	241	17	5	2	878	
<b>Total</b>	28	50	179	356	241	17	5	2	878	

## Nombre d'événements par gravité et installation

Établissement: CHSLD AGE3 INC.

Exercice financier: 2022-2023

Périodes: Toutes

Types d'événements: Tous

Milieux services: Tous

Installations: CHSLD SAINT-JUDE

	☐ Niveau de gravité										
	A	B	C	D	E1	E2	F	G	H	I	Total
CHSLD SAINT-JUDE	23	43	245	453	190	9	4	1	1	1	970
<b>Total</b>	23	43	245	453	190	9	4	1	1	1	970

## Nombre d'événements par gravité et type d'événement

Établissement: CHSLD AGE3 INC.  
 Exercice financier: 2023-2024  
 Périodes: Toutes  
 Types d'événements: Tous  
 Milieux services: Tous  
 Installations: CHSLD SAINT-JUDE

Type d'évènement	Niveau de gravité								
	A	B	C	D	E1	E2	F	I	Total
Abus/ Agression/ Harcèlement/ Intimidation			8	8					16
Autres	11	9	13	120	144	3	1	1	302
Chute	2	3	102	206	85	13	3	1	415
Diète				1					1
Effets personnels	8	25	10	8					51
Équipement		2	1		2				5
Matériel	2	1	2		3	1			9
Médicament	5	9	40	10	5				69
Test diagnostique laboratoire			2				1		3
Traitement/ Intervention		1	1	3	2				7
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>50</b>	<b>179</b>	<b>356</b>	<b>241</b>	<b>17</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>878</b>

## Nombre d'événements par gravité et type d'événement

Établissement: CHSLD AGE3 INC.  
 Exercice financier: 2022-2023  
 Périodes: Toutes  
 Types d'événements: Tous  
 Milieux services: Tous  
 Installations: CHSLD SAINT-JUDE

Type d'évènement	Niveau de gravité										
	A	B	C	D	E1	E2	F	G	H	I	Total
Abus/ Agression/ Harcèlement/ Intimidation	1	1	8	5	2						17
Autres	3	5	17	166	92	1	1				285
Bâtiment			1								1
Chute	3	9	134	244	89	6	3	1	1	1	491
Diète	2	2	2	1							7
Effets personnels	6	6	8	7		1					28
Équipement	1		1		1						3
Matériel				1	1						2
Médicament	6	17	65	25	4	1					118
Test diagnostique laboratoire		1									1
Traitement/ Intervention	1	2	9	4	1						17
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>43</b>	<b>245</b>	<b>453</b>	<b>190</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>970</b>

## **ANNEXE 5**

### **Rapport annuel Comité des usagers**

**ANNEXE - 3 - RAPPORT FINANCIER DES COMITÉS DES USAGERS  
ACCOMPAGNANT LA CIRCULAIRE 2016-021 (03.01.53.01)**

EXERCICE FINANCIER DE LA PÉRIODE DU : **1<sup>ER</sup> AVRIL 2023 AU 31 MARS 2024**

Une fois ce rapport financier dûment complété, veuillez suivre les modalités indiquées dans l'ANNEXE 1 intitulée « Instructions générales des annexes accompagnant la circulaire 2016-021 ».

<b>NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :</b>	CHSLD St-Jude		
<b>NUMÉRO DE PERMIS DE L'ÉTABLISSEMENT :</b>	5123-3997		
<b>SOLDE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT</b> (Surplus / (Déficit), au début de l'exercice visé)	(a)		8 361 \$
<b>BUDGET TOTAL ALLOUÉ PAR L'ÉTABLISSEMENT AU COMITÉ DES USAGERS</b> (Au cours de l'exercice visé)	(b)		6 000 \$
<b>TOTAL DES REVENUS (a)+(b) = (c)</b>	(c)		14 361 \$
<b>DONS</b> (Lorsqu'un don est destiné spécifiquement à un CU, l'établissement doit rendre la totalité de ce montant disponible au CU concerné sans amputer son financement annuel).			0 \$

<b>1. DÉPENSES GÉNÉRALES</b>			
Soutien professionnel			
Fournitures de bureau (papeterie, photocopies, etc.)			
Publication de documents du comité			
Communications interurbaines			
Frais de recrutement			
Formations des membres du comité			
Colloques, congrès, conférences			
Frais de déplacement, hébergement			
Frais postaux			
Allocation personne-ressource			
Abonnements revues et journaux			
Cotisation à un regroupement représentant les comités d'usagers			325 \$
Autres (précisez) :			

<b>2.A - DÉPENSES SPÉCIFIQUES RELIÉES AU MANDAT DU COMITÉ DES USAGERS DU CENTRE INTÉGRÉ</b>			
<b>REPRÉSENTATION</b>			
Précisez :			
<b>COORDINATION</b>			
Précisez :			
<b>HARMONISATION</b>			
Précisez :			

**2.B - DÉPENSES SPÉCIFIQUES RELIÉES AU MANDAT DU COMITÉ DES USAGERS OU DE RÉSIDENTS**

**RENSEIGNER SUR LES DROITS ET OBLIGATIONS**

Publications (dépliants, lettres d'information, etc.)		2 598 \$
Activités d'information auprès des usagers et des proches		
Déplacement, hébergement		
Matériel de promotion (précisez ci-dessous)		
Précisez :		
Précisez :	Sacs réutilisables	2 219 \$
Précisez :	Tableaux de communication	4 981 \$
Précisez :		
Autres (précisez) :		
Autres (précisez) :		
Autres (précisez) :		

**PROMOUVOIR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES CONDITIONS DE VIE**

Publications (dépliants, lettres d'information, etc.)		
Activités d'information auprès des usagers et des proches		339 \$
Matériel de promotion (précisez ci-dessous)		
Précisez :	Achat de matériel	3 904 \$
Précisez :		
Autres (précisez) :		
Autres (précisez) :		
Autres (précisez) :		
Autres (précisez) :		

**ÉVALUER LE DEGRÉ DE SATISFACTION DES USAGERS**

Activités d'évaluation de la satisfaction des usagers		
Outils d'évaluation (élaboration d'un questionnaire, sondage, etc.)		
Honoraires professionnels		
Autres (précisez) :		

**DÉFENDRE LES DROITS ET LES INTÉRÊTS COLLECTIFS OU INDIVIDUELS**

Activités de promotion sur la défense des droits		
Honoraires professionnels		
Autres (précisez) :		

**ACCOMPAGNER ET ASSISTER DANS TOUTE DÉMARCHE LORS D'UNE PLAINTÉ**

Frais de déplacement		
Honoraires professionnels		
Autres (précisez) :		

<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>(d)</b>	<b>14 367 \$</b>
<b>SOLDE AU 31 MARS 2021</b> (Surplus / (Déficit), à la fin de l'exercice visé) (c)-(d)=(e) <i>Le solde dans la case (e) représente le montant devant être récupéré par l'établissement</i>	<b>(e)</b>	<b>(6 \$)</b>

## **ANNEXE 6**

### **Résultats financiers**

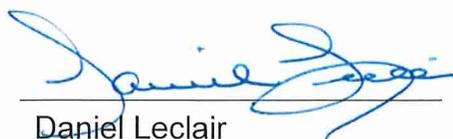
## Rapport de direction

Les états financiers du CHSLD St-Jude ont été complétés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation fidèle, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des conventions comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que les particularités prévues au manuel de gestion financière édictée en vertu de l'article 477 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes qu'elle considère nécessaire. Celui-ci fournit l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées adéquatement et au moment opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du CHSLD St-Jude reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Les états financiers ont été audités par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L. dûment mandatée pour se faire, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Son apport expose la nature de l'étendue de cet audit ainsi que l'expression de son opinion. La firme Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L. peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Daniel Leclair  
Directeur général



Cindy Bowles  
Conseillère gestion financière

Tous les fonds

exercice terminé le 31 mars 2024 - AUDITÉE

## ÉTAT DES RÉSULTATS

	Budget	Fonds Exploitation Ex.courant (R.deP358 C4)	Fonds Immobilisations Exercice courant (Note 1)	Total Ex.courant C.2 + C.3	Total Ex. préc
	1	2	3	4	5
<b>REVENUS</b>					
Subventions MSSS (FI : P.408)	1	26 937 730	26 937 730	26 937 730	25 633 054
Subventions Gouvernement du Canada (FI : P.294)	2				
Contributions des usagers (FE : P.301)	3	4 028 138	4 028 138	4 028 138	3 849 318
Ventes de services et recouvrements	4	185 380	185 380	185 380	103 065
Donations (FI : P.294)	5				
Revenus de placement (FI : P.302)	6	24 187	24 187	24 187	
Revenus de type commercial	7				
Gain sur disposition (FI : P.302)	8				
	9	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
	10	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autres revenus (FI : P.302)	11	6 834	6 834	6 834	9 957
<b>TOTAL (L.01 à L.11)</b>	<b>12</b>	<b>31 182 269</b>	<b>31 182 269</b>	<b>31 182 269</b>	<b>29 595 394</b>
<b>CHARGES</b>					
Salaires, avantages sociaux et charges sociales	13	24 746 213	24 746 213	24 746 213	23 081 469
Médicaments	14	208 010	208 010	208 010	257 915
Produits sanguins	15				
Fournitures médicales et chirurgicales	16	282 127	282 127	282 127	184 621
Denrées alimentaires	17	699 418	699 418	699 418	631 947
Rétributions versées aux ressources non institutionnelles	18				
Frais financiers (FI : P.325)	19				
Entretien et réparations, y compris les coûts non capitalisables relatifs aux immobilisations	20	1 176 777	1 176 777	1 176 777	940 798
Créances douteuses	21	29 802	29 802	29 802	42 177
Loyers	22	1 394 781	1 394 781	1 394 781	1 367 432
Amortissement des immobilisations (FI : P.422)	23		XXXX		
Perte sur disposition d'immobilisations	24		XXXX		
Dépenses de transfert	25				
	26	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autres charges (FI : P.325)	27	2 694 950	2 694 950	2 694 950	2 242 249
<b>TOTAL (L.13 à L.27)</b>	<b>28</b>	<b>31 232 078</b>	<b>31 232 078</b>	<b>31 232 078</b>	<b>28 748 608</b>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE (L.12 - L.28)</b>	<b>29</b>	<b>(49 809)</b>	<b>(49 809)</b>	<b>(49 809)</b>	<b>846 786</b>

Note 1: la colonne 3 s'applique aux établissements publics seulement

Tous les fonds

exercice terminé le 31 mars 2024 - AUDITÉE

## ÉTAT DES EXCÉDENTS (DÉFICITS) CUMULÉS

		Fonds Exploitation Ex.courant	Fonds immobilisations Ex.courant	Total Ex.courant (C.1+C.2)	Total Ex.préc.	Notes
		1	2	3	4	
EXCÉDENTS (DÉFICITS) CUMULÉS AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIS	1	9 530 891		9 530 891	8 684 105	
Modifications comptables avec retraitement des années antérieures (préciser P.270)	2					
Modifications comptables sans retraitement des années antérieures (préciser P.270))	3				XXXX	
EXCÉDENTS (DÉFICITS) CUMULÉS AU DÉBUT REDRESSÉS (L.01 à L.03)	4	9 530 891		9 530 891	8 684 105	
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	5	(49 809)		(49 809)	846 786	
Autres variations:						
Transferts interétablissements (préciser P.297)	6					
Transferts interfonds (préciser P.297)	7					
Autres éléments applicables aux établissements privés conventionnés (préciser P.297)	8		XXXX			
	9	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	
TOTAL DES AUTRES VARIATIONS (L.06 à L.09)	10					
EXCÉDENTS (DÉFICITS) CUMULÉS À LA FIN (L.04 + L.05 + L.10)	11	9 481 082		9 481 082	9 530 891	

Le solde à la fin est constitués des éléments suivants:

Affectations d'origine externe (P.289)	12	XXXX	XXXX		
Affectations d'origine interne (P.289)	13	XXXX	XXXX		
Solde non affecté (L.11 - L.12 - L.13)	14	XXXX	XXXX	9 481 082	9 530 891
TOTAL (L.12 à L.14)	15	XXXX	XXXX	9 481 082	9 530 891

## ÉTAT DES GAINS (PERTE) DE RÉÉVALUATION

	Fonds Exploitation Ex. courant	Fonds immobilisations Ex. courant	Total Ex.courant (C.1 + C.2)	Total Ex.préc.
	1	2	3	4
<b>GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION CUMULÉS AU DÉBUT</b>				
Gains (pertes) de réévaluation cumulés au début	1			
Modifications comptables sans retraitement des années antérieures	2			
<b>TOTAL (L.01 + L.02)</b>	<b>3</b>			
<b>GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION NON RÉALISÉS</b>				
<b>Cours du change</b>				
Instruments financiers dérivés	4			
Instruments financiers au coût ou au coût après amortissement	5			
Placements de portefeuille cotés sur un marché actif	6			
Instruments financiers désignés comme étant classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur	7			
<b>Juste valeur</b>				
Instruments financiers dérivés	8			
Placements de portefeuille cotés sur un marché actif	9			
Instruments financiers désignés comme étant classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur	10			
<b>TOTAL (L.04 à L.10)</b>	<b>11</b>			
<b>GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION RECLASSÉS DANS L'ÉTAT DES RÉSULTATS</b>				
<b>Cours du change</b>				
Instruments financiers dérivés	12			
Instruments financiers au coût ou au coût après amortissement	13			
Placements de portefeuille cotés sur un marché actif	14			
Instruments financiers désignés comme étant classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur	15			
<b>Juste valeur</b>				
Instruments financiers dérivés	16			
Placements de portefeuille cotés sur un marché actif	17			
Instruments financiers désignés comme étant classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur	18			
<b>TOTAL (L.12 à L.18)</b>	<b>19</b>			
Gains (pertes) de réévaluation de l'exercice (L.11 - L.19)	20			
Gains (pertes) de réévaluation cumulés à la fin (L.03 + L.20)	21			

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	FONDS	Exploitation	Immobilisations	Total Ex. courant (C.1 + C.2)	Total Ex. préc.
		1	2	3	4
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	1 055 222		1 055 222	347 183
	2	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Débiteur - MSSS (FE: P.362, FI: P.408)	3	1 033 815		1 033 815	
Autres débiteurs (FE: P.360, FI: P.400)	4	12 611 491		12 611 491	12 170 116
Avances de fonds aux établissements publics	5	XXXX			
Créances interfonds (Dettes interfonds)	6				
Subvention à recevoir - MSSS (FE: P.362, FI: P.408)	7	361 689		361 689	1 405 084
<b>Placements de portefeuille</b>					
	8				
	9	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Actifs destinés à la vente	10	XXXX			
Autres éléments (FE: P.360, FI: P.400)	11	15 139		15 139	(9 695)
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS (L.01 à L.11)</b>	<b>12</b>	<b>15 077 356</b>		<b>15 077 356</b>	<b>13 912 688</b>
<b>PASSIFS</b>					
Emprunts temporaires (FE: P.365, FI: P.403)	13				
Créditeur - MSSS (FE: P.362, FI: P.408)	14				26 204
Autres créditeurs et autres charges à payer (FE: P.361, FI: P.401)	15	3 414 570		3 414 570	2 326 782
Avances de fonds - enveloppes décentralisées	16	XXXX			
Intérêts courus à payer (FE: P.361, FI: P.401)	17				
Revenus reportés (FE: P.290 et 291, FI: P.294)	18				21 036
	19	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Dettes à long terme (FI: P.403)	20	XXXX			
Passif au titre des sites contaminés (FI: P.401)	21	XXXX			
Passif au titre des avantages sociaux futurs (FE: P.363)	22	2 370 181	XXXX	2 370 181	2 165 418
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (FI: P.401)	23	XXXX			
Autres éléments (FE: P.361, FI: P.401)	24				
<b>TOTAL DES PASSIFS (L.13 à L.24)</b>	<b>25</b>	<b>5 784 751</b>		<b>5 784 751</b>	<b>4 539 440</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) (L.12 - L.25)</b>	<b>26</b>	<b>9 292 605</b>		<b>9 292 605</b>	<b>9 373 248</b>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>					
Immobilisations (FI: P.423)	27	XXXX			
Éléments incorporels achetés	28	XXXX			
Stocks de fournitures (FE: P.360)	29	122 679	XXXX	122 679	62 469
Frais payés d'avance (FE: P.360, FI: P.400)	30	65 798		65 798	95 174
<b>TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS (L.27 à L.30)</b>	<b>31</b>	<b>188 477</b>		<b>188 477</b>	<b>157 643</b>
<b>CAPITAL-ACTIONS ET SURPLUS D'APPORT</b>	<b>32</b>		XXXX		
<b>EXCÉDENTS (DÉFICITS) CUMULÉS (L.26 + L.31 - L.32 - L.34)</b>	<b>33</b>	<b>9 481 082</b>		<b>9 481 082</b>	<b>9 530 891</b>
<b>GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION CUMULÉS</b>	<b>34</b>				

Obligations et droits contractuels (pages 635-00 et 636-00) et PPP (638-01 et 638-02)

Éventualités (page 270)

Tous les fonds

exercice terminé le 31 mars 2024 - AUDITÉE

## ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)

	Budget	Fonds Exploitation	Fonds Immobilisations	Total - Ex.Courant (C.2+C.3)	Total - Ex.Précédent
	1	2	3	4	5
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIS	1	9 373 248	9 373 248	9 373 248	8 568 948
Modifications comptables avec retraitement des années antérieures	2				
Modifications comptables sans retraitement des années antérieures	3				XXXX
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT REDRESSÉ (L.01 à L.03)	4	9 373 248	9 373 248	9 373 248	8 568 948
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE (P.200, L.29)	5	(49 809)	(49 809)	(49 809)	846 786
VARIATIONS DUES AUX IMMOBILISATIONS:					
Acquisitions (FI : P.421)	6		XXXX		
Amortissement de l'exercice (FI : P.422)	7		XXXX		
Dispositions (FI : P.421, 422)	8		XXXX		
	9	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Réduction de valeurs (FI : P.421)	10		XXXX		
Redressements des immobilisations (FI : P.421, 422)	11		XXXX		
	12	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
	13	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
TOTAL DES VARIATIONS DUES AUX IMMOBILISATIONS (L.06 à L.13)	14		XXXX		
VARIATIONS DUES AUX STOCKS DE FOURNITURES ET AUX FRAIS PAYÉS D'AVANCE:					
Variation des stocks de fournitures	15	(60 210)	(60 210)	(60 210)	
Variation des frais payés d'avances	16	29 376	29 376	29 376	(42 486)
	17	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
	18	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
TOTAL DES VARIATIONS DUES AUX STOCKS DE FOURNITURES ET AUX FRAIS PAYÉS D'AVANCE (L.15 à L.18)	19	(30 834)	(30 834)	(30 834)	(42 486)
Autres variations des excédents (déficits) cumulés	20				
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) (L.05 + L.14 + L.19 + L.20)	21	(80 643)	(80 643)	(80 643)	804 300
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN (L.04 + L.21)	22	9 292 605	9 292 605	9 292 605	9 373 248

## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Numéro Note

0

**Note 1. - Constitution et mission**

CHSLD St-Jude (ci-après l'« établissement »), un établissement privé conventionné, a été constitué en corporation avec but lucratif par lettres patentes sous l'autorité de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2). Il a pour mandat de promouvoir la santé, le bien-être et la contribution active de la population du territoire de l'établissement en orchestrant les soins de santé et les services sociaux, en misant sur l'accessibilité, la qualité et la sécurité, tout en favorisant les partenariats afin de faciliter le cheminement intégré des personnes.

Le siège social de l'établissement est situé à Laval.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, l'établissement est assujéti aux impôts sur le revenu du Québec et du Canada.

**Note 2. - Modifications comptables****Revenus**

Au cours de l'exercice, l'établissement a adopté les normes du chapitre SP 3400, « Revenus », du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. Ce chapitre établit des exigences différenciées en matière de comptabilisation en ce qui a trait aux revenus issus des opérations qui comportent des obligations de prestation (appelées « opérations avec contrepartie ») et à ceux issus des opérations sans obligations de prestation (appelées « opérations sans contrepartie ») ainsi qu'aux informations à fournir à leur sujet.

Le chapitre définit une obligation de prestation comme étant une promesse exécutoire de fournir des biens ou des services précis à un payeur en particulier. Le revenu tiré d'une opération avec contrepartie est constaté lorsque l'établissement remplit (ou à mesure qu'il remplit) l'obligation de prestation en fournissant les biens ou les services promis au payeur.

Les revenus tirés d'une opération sans contrepartie sont constatés lorsque l'établissement a le pouvoir de revendiquer ou de prélever une entrée de ressources économiques et qu'il relève une opération passée ou un événement passé qui est à l'origine d'un actif.

Pour les opérations avec contrepartie, l'établissement doit déterminer quels biens ou services (ou quels groupes de biens ou de services) sont distincts et doivent, par conséquent, être traités séparément. Lorsque l'établissement détermine qu'il y a plus d'une obligation de prestation pour une même opération, il doit utiliser une méthode de répartition du prix de la transaction. Pour ce faire, il utilise le prix de vente spécifique des biens ou des services à chacune des obligations de prestation lorsque celui-ci est connu; dans le cas contraire, il procède à une estimation à l'aide des informations dont il dispose pour effectuer cette répartition.

Conformément aux dispositions transitoires, ces exigences, applicables aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023, ont fait l'objet d'une application rétroactive. L'adoption de ces nouvelles recommandations n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'établissement.

**Éléments incorporels achetés**

Le 1<sup>er</sup> avril 2023, l'établissement a adopté les recommandations de la Note d'orientation du secteur public NOSP-8, « Éléments incorporels achetés », du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. Ces recommandations s'appliquent à toutes les ressources économiques non

monétaires, identifiables et sans substance physique qui sont acquises par l'établissement dans le cadre d'une opération avec contrepartie conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Conformément à cette nouvelle note d'orientation, l'établissement constate comme des actifs les éléments incorporels achetés lorsqu'ils répondent à la définition d'un actif ainsi qu'aux critères généraux de comptabilisation d'un actif, à condition qu'il soit probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'établissement et que le coût de cet actif puisse être évalué de façon fiable. Les éléments incorporels achetés sont initialement évalués au coût.

Conformément aux dispositions transitoires, ces exigences, applicables aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023, ont fait l'objet d'une application prospective. L'adoption de ces nouvelles recommandations n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'établissement.

### **Note 3. - Principales méthodes comptables**

#### **Référentiel comptable**

Le présent rapport financier annuel est établi conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### **Utilisation d'estimations**

La préparation du rapport financier AS-471 exige que la direction de l'établissement ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs, des revenus et des charges de l'exercice ainsi que sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

#### **Comptabilité d'exercice**

La comptabilité d'exercice est utilisée tant pour l'information financière que pour les données quantitatives non financières.

Ainsi, il comptabilise les opérations et les faits dans l'exercice au cours duquel ils se produisent, sans égard au moment où ils donnent lieu à un encaissement ou un décaissement.

Les revenus et les charges qui ne peuvent être estimés au prix d'un effort raisonnable à la date des états financiers sont constatés dans l'exercice au cours duquel ils donnent lieu à un encaissement ou un décaissement.

#### **Comptabilité par fonds**

Étant un établissement privé, CHSLD St-Jude n'est pas tenu de créer et de maintenir un fonds d'immobilisations. Il n'est pas assujéti à la politique de capitalisation des immobilisations.

### Opérations interentités

Une opération interentité est une transaction conclue entre entités sous contrôle commun, qui donne lieu à un transfert d'actifs, financiers ou non, ou de passifs, ou la fourniture de biens ou de services. Elle exclut les opérations de restructuration interne, ainsi que les opérations conclues avec un partenaire dans le cadre d'un partenariat.

Les opérations interentités de l'établissement sont celles effectuées avec Médic-Or Inc., mais excluent toutes celles réalisées avec un établissement public du réseau de la santé et des services sociaux ou toute autre entité contrôlée par le gouvernement.

Les actifs reçus sans contrepartie dans le cadre d'une opération interentités sont constatés à leur valeur comptable, soit le coût ainsi que l'amortissement cumulé. Les services reçus à titre gratuit ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités sont constatées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

### Revenus de subvention

Les subventions gouvernementales du Québec ou de tout autre gouvernement, ou d'organismes inclus dans leur périmètre comptable, reçues ou à recevoir, sont constatées aux revenus dans l'exercice au cours duquel le cédant les a dûment autorisées et lorsque l'établissement bénéficiaire a respecté tous les critères d'admissibilité, s'il en est.

En présence de stipulations précises imposées par le cédant quant à l'utilisation des ressources ou aux actions que l'établissement bénéficiaire doit poser pour les conserver, ou en présence de stipulations générales et d'actions ou de communications de l'établissement, les subventions gouvernementales sont d'abord comptabilisées à titre de revenus reportés, puis passées aux résultats au fur et à mesure que les stipulations sont satisfaites.

### Dons, contributions, legs reçus de tiers autre qu'une subvention gouvernementale

Les sommes sans affectation déterminée par le donateur ou sous condition expresse de doter l'établissement d'un capital à préserver pour une période indéterminée sont constatées aux revenus de l'exercice de la donation.

Les sommes reçues pour la constitution d'une dotation d'une durée déterminée ou grevées d'une affectation externe sont d'abord comptabilisées à titre de revenus reportés, puis constatées aux revenus dans l'exercice au cours duquel elles sont utilisées aux fins prescrites dans l'entente. Lorsque les sommes reçues excèdent les coûts de la réalisation du projet ou de l'activité, selon les fins prescrites à l'entente, cet excédent doit être inscrit comme revenu dans l'exercice au cours duquel le projet ou l'activité est terminé, sauf si l'entente prévoit l'utilisation du solde, le cas échéant, à d'autres fins. De même, si une nouvelle entente écrite est conclue entre les parties, il est possible de comptabiliser un revenu reporté, si cette entente prévoit les fins pour lesquelles le solde doit être utilisé.

Les dons d'immobilisations ou les dons d'espèces pour en faire l'acquisition sont constatés aux revenus au même rythme que l'amortissement de l'immobilisation, excepté les dons de terrains qui sont comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel il a lieu.

### Revenus provenant des usagers

Les revenus provenant des usagers comprennent les sommes exigibles selon les tarifs établis par règlement, pour l'hébergement d'usagers hébergés dans une installation maintenue par un établissement public ou privé conventionné ou dans une ressource intermédiaire ou de type familial.

Ils incluent également les montants imposés aux usagers ayant un statut de résidents du Québec, à des non-résidents du Québec ou du Canada et à des tiers responsables pour des services rendus à des usagers en vertu de lois du Québec, du Canada ou de tout autre gouvernement, pour des soins ou des services qui ne sont pas de la responsabilité du MSSS en vertu de la *Loi sur l'assurance-hospitalisation* (RLRQ, chapitre A-28) ou de la *Loi sur les services de santé et des services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2), ainsi que les montants payables par un bénéficiaire résident recevant des soins de courte durée pour l'occupation d'une chambre privée ou semi-privée, selon les tarifs exigibles en vertu de l'article 10 du Règlement d'application de la Loi sur l'assurance-hospitalisation (RLRQ, chapitre A-28, r.1).

Ces revenus sont constatés au moment de la prestation de services et sont diminués des déductions, exonérations et exemptions accordées à certains de ceux-ci.

### Ventes de services et recouvrements

Les ventes de services représentent des ventes effectuées à partir d'un centre d'activités, autres que la prestation de services aux usagers. Elles sont comptabilisées dans les revenus au fur et à mesure que les services sont rendus.

Les revenus de recouvrement sont constitués des récupérations, en tout ou en partie, d'une charge incluse dans le coût direct brut pris en charge par un centre d'activités. Ils excluent tout revenu d'un usager pour des services ou des soins qu'un établissement est appelé à rendre ou vente de services. Ils sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les charges faisant l'objet de recouvrement sont engagées.

### Revenus de type commercial

Ces revenus émanent de l'exploitation d'activités commerciales comme la cantine, le casse-croûte et la location d'immeubles. Ils sont constatés aux résultats de l'exercice au cours duquel les biens sont livrés et les services sont rendus ou suivant l'écoulement du temps, conformément aux ententes d'occupation ou aux baux conclus avec des tiers.

### Salaires, avantages sociaux et charges sociales

Les charges relatives aux salaires, avantages sociaux et charges sociales sont constatées dans les résultats de l'exercice au cours duquel elles sont engagées, sans considération du moment où les opérations sont réglées par un décaissement.

En conséquence, les obligations découlant de ces charges courues sont comptabilisées à titre de passif. La variation annuelle de ce compte est portée aux charges de l'exercice.

### Frais financiers

Les frais financiers comprennent les intérêts sur la dette à long terme.

### Instruments financiers

Les instruments financiers sont des contrats qui donnent lieu à un actif financier pour une entité et à un passif financier ou un instrument de capitaux propres pour une autre.

Lors de leur comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés au coût après amortissement.

#### Actifs financiers évalués au coût après amortissement

Les instruments financiers dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent l'encaisse, les débiteurs MSSS, les autres débiteurs, les créances inter entités.

Plus spécifiquement :

##### *Encaisse*

L'encaisse représente le solde aux livres.

- *Débiteurs MSSS*

Les débiteurs MSSS sont comptabilisés au coût et ne font l'objet d'aucune provision pour créances douteuses.

- *Autres débiteurs*

Les autres débiteurs sont présentés à leur valeur recouvrable nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation annuelle de cette provision est comptabilisée aux charges non réparties de l'exercice.

#### ■ Passifs financiers évalués au coût après amortissement

Les passifs financiers sont évalués au coût après amortissement, et comprennent les créditeurs MSSS, les autres créditeurs et autres charges à payer et les dettes à long terme.

Plus spécifiquement :

- *Créditeurs et autres charges à payer*

Les créditeurs et autres charges à payer englobent notamment les sommes dues aux fournisseurs, les salaires et les déductions à la source et les charges sociales courus à payer, l'impôt provincial à payer prélevé sur les salaires versés.

Les fournisseurs incluent tout passif relatif à des travaux effectués, des marchandises reçues ou des services rendus.

### Passifs

Les passifs sont des obligations actuelles d'un établissement envers des tiers, résultant d'opérations ou d'événements passés et dont le règlement prévu donnera lieu à une sortie future de ressources représentatives d'avantages économiques.

Ils sont constatés lorsqu'il existe une base de mesure appropriée pour procéder à une estimation raisonnable du montant.

Les passifs (autres que les passifs financiers) comprennent les revenus reportés, le passif au titre des avantages sociaux futurs, et les autres éléments de passif.

- Passif au titre des avantages sociaux futurs

Le passif au titre des avantages sociaux futurs comprend principalement les obligations découlant de l'assurance salaire, les congés de maladie et de vacances cumulés. Les autres avantages sociaux comprennent les droits parentaux et les allocations-rétention hors cadre.

- Provision pour vacances

Les obligations découlant des congés de vacances des employés sont estimées à partir des heures cumulées au 31 mars 2024 et des taux horaires prévus en 2024-2025. Elles ne sont pas actualisées, car elles sont payables au cours de l'exercice suivant.

La variation annuelle est ventilée dans les centres et sous-centres d'activités concernés.

- Provision pour assurance salaire

Les obligations découlant de l'assurance salaire sont évaluées annuellement par le MSSS selon une méthode basée sur la moyenne des observations d'établissements qui tient compte de la répartition de l'assurance salaire par groupe d'âge et groupe d'emploi. Elle considère également les charges en assurances salaires observées au rapport financier annuel AS-471 des trois derniers exercices financiers complets au moment de l'évaluation. La variation annuelle de la provision pour assurance salaire est constatée dans les charges non réparties.

- Provision pour congés de maladie

La provision pour congés de maladie-années courantes est évaluée sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux. Ainsi, le personnel à temps régulier bénéficie annuellement de 9,6 jours de congé de maladie. Les journées de maladie non utilisées sont payables une fois par année, en décembre. La provision inclut donc les journées non utilisées depuis le paiement jusqu'au 31 mars 2024, selon les taux horaires prévus en 2024-2025. Ces obligations ne sont pas actualisées, car elles sont payables au cours de l'exercice suivant.

La variation annuelle est ventilée dans les centres et sous-centres d'activités concernés.

- Provision pour droits parentaux

Les obligations découlant des droits parentaux sont évaluées sur la base du nombre d'employés en congé parental au 31 mars 2024 et la rémunération versée pour l'exercice 2024-2025, laquelle est répliquée pour le reste de la durée du congé ou au maximum jusqu'au 31 mars 2025.

La variation annuelle est ventilée dans les centres et sous-centres d'activités concernés.

### Actifs financiers

Les actifs financiers sont des ressources financières qui peuvent être utilisées pour rembourser les dettes existantes ou pour financer des opérations futures. Ils ne sont pas destinés à être utilisés pour la prestation de services publics.

Ils sont constatés lorsqu'il existe une base de mesure appropriée pour procéder à une estimation raisonnable du montant.

### Actifs non financiers

Les actifs non financiers sont des éléments d'actif qui seront utilisés par l'établissement dans le cours normal de ses activités pour la prestation de services publics au cours des prochains exercices financiers.

Les actifs non financiers comprennent les frais payés d'avance et les stocks de fournitures.

#### ■ Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures sont des actifs non financiers qui seront consommés dans le cours normal des activités au cours du ou des prochains exercices. Ils comprennent notamment les médicaments, les produits sanguins, les fournitures médicales et chirurgicales et les denrées alimentaires. Ils sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. Ils sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont consommés.

#### ■ Frais payés d'avance

Les frais payés d'avance sont des actifs non financiers représentant des débours effectués avant le 31 mars 2024 pour des services à recevoir au cours du ou des prochains exercices financiers suivants.

Ils sont imputés aux charges de l'exercice au cours duquel l'établissement consomme effectivement les services.

### Classification des activités

La classification des activités tient compte des services que l'établissement peut fournir dans la limite de ses objets et pouvoirs et de ses sources de financement. Les activités sont classées en deux groupes :

Activités principales : elles comprennent les opérations qui découlent de la prestation des services que l'établissement est appelé à fournir et qui sont essentiels à la réalisation de sa mission dans le cadre de son budget de fonctionnement approuvé par le MSSS.

Activités accessoires : elles comprennent les services que l'établissement rend, dans la limite de ses objets et pouvoirs, en sus de la prestation de services qu'il est appelé à fournir.

Les activités accessoires sont subdivisées en deux sous-groupes :

Activités accessoires complémentaires : elles n'ont pas trait à la prestation de services reliés à la mission de l'établissement. Elles peuvent toutefois constituer un apport au réseau de la santé et des services sociaux.

Activités accessoires de type commercial : elles regroupent toutes les opérations de type commercial. Elles ne sont pas reliées directement à la prestation de services aux usagers.

#### **Centres d'activités**

En complément de la présentation de l'état des résultats par nature des charges, et à moins de dispositions spécifiques, la plupart des charges engagées par l'établissement dans le cadre de ses activités principales et accessoires sont réparties par objet dans des centres d'activités.

Chacun des centres d'activités regroupe des charges relatives à des activités ayant des caractéristiques et des objectifs similaires eu égard aux services rendus. Certains centres d'activités sont subdivisés en sous-centre d'activités.

#### **Unités de mesure**

Une unité de mesure est une donnée quantitative et non financière, compilée de façon spécifique pour un centre ou un sous-centre d'activités donné dans le but de fournir une indication de son niveau d'activités. Elle représente un coût unitaire relié aux coûts directs nets ajustés soit de production de produits ou de services, soit de consommation.

### **Note 4. - Maintien de l'équilibre budgétaire**

En vertu des articles 3 et 4 de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001) de l'article 387 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4-2), l'établissement doit maintenir l'équilibre entre ses revenus et ses charges en cours d'exercice financier et ne doit pas encourir de déficit en fin d'exercice financier. Cette exigence légale s'applique au fonds d'exploitation.

Selon les résultats présentés à la page 200 du rapport financier annuel AS-471 pour l'exercice terminé le 31 mars 2024, l'établissement n'a pas respecté cette obligation légale.

### **Note 5. - Données budgétaires**

Les données budgétaires présentées à l'état des résultats ainsi qu'à l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) aux pages 200-00 et 206-00 respectivement, relativement aux fonds d'exploitation, sont préparées selon les mêmes méthodes comptables que celles pour les données réelles et pour le même ensemble d'activités et d'opérations relativement aux fonds d'exploitation.

### **Note 6. - Instruments financiers**

L'évaluation à la juste valeur est sans effet important sur les données financières. Par conséquent, l'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté.

**Note 7. - Autres débiteurs**

La nature des autres débiteurs est précisée à la page 630-00 du rapport financier annuel AS-471.

**Note 8. - Autres éléments d'actifs**

La nature des autres éléments d'actif est précisée aux pages 360-00 et 400-00 du rapport financier annuel AS-471.

**Note 9. - Immobilisations**

Les immobilisations sont des actifs non financiers acquis, construits, développés ou améliorés, destinées à être utilisées de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services. Leur durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice financier. Elles sont comptabilisées au coût, lequel inclut tous les frais directement rattachés à leur acquisition, construction, développement, amélioration, y compris les frais financiers capitalisés au cours de cette période.

Les revenus reportés sont virés graduellement aux résultats, selon la même méthode et la même durée que l'amortissement de l'immobilisation.

Les immobilisations sont amorties selon une méthode logique et systématique correspondant à leur durée de vie utile.

Les différentes catégories d'immobilisations et leur durée de vie utile sont les suivantes :

Catégorie	Durée
Mobilier et agencements	15 ans
Équipement informatique	5 ans

**Note 10. - Autres créditeurs**

La nature des autres créditeurs est précisée à la page 633-00 du rapport financier annuel AS-471.

**Note 11. - Affectations**

La nature des affectations d'origines interne et externe ainsi que leur variation sont présentées aux pages 289-00 et 289-01 du rapport financier annuel AS-471.

**Note 12. - Gestion des risques associés aux instruments financiers**

Dans le cadre de ses activités, l'établissement est exposé à divers risques financiers, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion des risques qui l'assurent de gérer

les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels sur les résultats.

#### **Risque de crédit**

Le risque de crédit associé aux débiteurs – MSSS ainsi qu'à la subvention à recevoir – réforme comptable est faible, puisque ces postes sont constitués de contributions à recevoir confirmées par le gouvernement du Québec, qui jouit d'une excellente réputation sur les marchés financiers. Ces sommes sont principalement reçues dans les quelques jours suivant la fin de l'exercice.

Afin de réduire ce risque, l'établissement s'assure d'avoir l'information complète sur les différents autres débiteurs afin de les facturer en temps opportun. Il fait parvenir des états de compte aux retardataires et achemine les comptes en souffrance à une agence de recouvrement. Il analyse régulièrement le solde des comptes à recevoir et constitue une provision pour créances douteuses adéquate, lorsque nécessaire, en basant leur valeur de réalisation estimative, compte tenu des pertes de crédit potentielles, sur l'expérience, sur l'historique de paiement, sur la situation financière du débiteur et sur l'antériorité de la créance. Au 31 mars 2024, les sommes à recevoir d'entités gouvernementales représentaient 77 % du montant total recouvrable (78 % au 31 mars 2023).

#### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité de l'établissement est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'établissement est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

L'établissement gère ce risque en établissant des prévisions budgétaires et de trésorerie, notamment en surveillant le solde de son encaisse et les flux de trésorerie découlant de son fonctionnement, en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à des facilités de crédit pour être en mesure de respecter ses engagements.

L'établissement est donc exposé au risque de liquidité relativement aux passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, principalement les créditeurs – MSSS, les autres créditeurs et autres charges à payer.

Le risque de liquidité associé aux dettes à long terme est minime, puisqu'elles sont prises en charge par le MSSS. Les autres créditeurs et autres charges à payer ont des échéances dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice.

#### **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'établissement n'est pas exposé au risque de taux d'intérêt puisqu'il n'a aucun emprunt. L'état de la situation financière présente le solde de ces postes.

L'établissement limite son risque de taux d'intérêt par une gestion des excédents d'encaisse en fonction des besoins de trésorerie et de façon à optimiser les revenus d'intérêts. Il prévoit le remboursement des dettes à long terme selon l'échéancier prévu.

**Note 13. - Opérations entre apparentés**

	2024	2023
<b>Division immobilière</b>		
Loyer à la valeur d'échange	1 394 781 \$	1 367 432 \$
<b>Société sous contrôle commun</b>		
Main-d'œuvre indépendante à la valeur d'échange	5 930 604 \$	5 320 450 \$

Fonds d'exploitation

exercice terminé le 31 mars 2024 - AUDITÉE

## ÉTAT DES RÉSULTATS

	Budget	Activités principales	Activités accessoires	Total (C2+C3)	Exercice précédent
	1	2	3	4	5
<b>REVENUS</b>					
Subventions MSSS (P.362)	1	26 937 730	26 937 730	26 937 730	25 633 054
Subventions Gouvernement du Canada (C.2 : P.290/C.3 : P.291)	2				
Contributions des usagers (P.301)	3	4 028 138	4 028 138	4 028 138	3 849 318
Ventes de services et recouvrements (P.320)	4	185 380	185 380	185 380	103 065
Donations (C.2 : P.290/C.3 : P.291)	5				
Revenus de placement (P.302)	6		24 187	24 187	
Revenus de type commercial (C.2 : P.661/C.3 : P.351)	7				
Gain sur disposition (P.302)	8				
	9	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
	10	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autres revenus (P.302)	11	6 834	6 834	6 834	9 957
<b>TOTAL (L.01 à L.11)</b>	<b>12</b>	<b>31 158 082</b>	<b>31 158 082</b>	<b>31 182 269</b>	<b>29 595 394</b>
<b>CHARGES</b>					
Salaires, avantages sociaux et charges sociales (C.2 : P.320/C.3 : P.351)	13	24 746 213	24 746 213	24 746 213	23 081 469
Médicaments (P.750)	14	208 010	208 010	208 010	257 915
Produits sanguins	15				
Fournitures médicales et chirurgicales (P.755)	16	282 127	282 127	282 127	184 621
Denrées alimentaires	17	699 418	699 418	699 418	631 947
Rétributions versées aux ressources non institutionnelles (P.650)	18				
Frais financiers (P.325)	19				
Entretien et réparations (C.2 : P.325)	20	1 176 777	1 176 777	1 176 777	940 798
Créances douteuses (P.321)	21	29 802	29 802	29 802	42 177
Loyers	22	1 394 781	1 394 781	1 394 781	1 367 432
Dépenses de transfert (P.325)	23				
Autres charges (P.325)	24	2 694 950	2 694 950	2 694 950	2 242 249
<b>TOTAL (L.13 à L.24)</b>	<b>25</b>	<b>31 232 078</b>	<b>31 232 078</b>	<b>31 232 078</b>	<b>28 748 608</b>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE (L.12 - L.25)</b>	<b>26</b>	<b>(73 996)</b>	<b>(73 996)</b>	<b>(49 809)</b>	<b>846 786</b>

## **ANNEXE 7**

### **Rapport de l'auditeur indépendant**

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

Raymond Chabot  
Grant Thornton s.e.n.c.r.l.  
Bureau 300  
Les Tours Triomphe  
2500, boul. Daniel-Johnson  
Laval (Québec)  
H7T 2P6

T 514 382-0270

Aux membres du conseil d'administration de CHSLD St-Jude

## Rapport sur l'audit des états financiers

### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de CHSLD St-Jude (ci-après « l'établissement ») inclus dans la section auditée du rapport financier annuel, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024 et les états des résultats, des surplus cumulés, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'établissement au 31 mars 2024 ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Fondement de l'opinion avec réserve

Comme l'exige le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, les états financiers n'incluent pas les informations financières relatives aux immobilisations. Par conséquent, les informations financières relatives aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ne sont pas incluses dans les états financiers, ainsi que requis dans le cadre de l'application, au 1<sup>er</sup> avril 2022, du chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. À ces égards, les états financiers dérogent aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces situations nous conduisent donc à exprimer une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice considéré, comme nous l'avons fait pour les états financiers de l'exercice précédent. Les incidences de ces dérogations aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public sur les états financiers pour les exercices terminés les 31 mars 2024 et 2023 n'ont pas été déterminées.

**Observations – référentiel comptable**

Nous attirons l'attention sur la note 3 des états financiers, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers ont été préparés pour permettre à l'établissement de se conformer aux exigences en matière d'information financière du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. En conséquence, il est possible que les états financiers ne puissent se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

**Autre point – unités de mesure, heures travaillées et rémunérées et coûts unitaires**

Nous n'avons pas procédé à l'audit ni à l'examen des unités de mesure et des heures travaillées et rémunérées de l'exercice courant présentées aux pages 320 (colonne 3), 330 (colonnes 1 et 3), 351 (colonne 3), 352 (colonnes 1 et 3), 650 (colonne 3) et 660 (colonne 3) ainsi que des coûts unitaires de l'exercice courant présentés aux pages 650 (lignes 29 et 31, colonne 4). Par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion d'audit ou conclusion de mission d'examen, ni aucune autre forme d'assurance à l'égard de ces informations. Les unités de mesure, les heures travaillées et rémunérées ainsi que les coûts unitaires présentés à titre d'informations comparatives n'ont pas fait l'objet d'un audit, ni d'un examen.

**Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'établissement ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'établissement.

**Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'établissement;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'établissement à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## Rapport sur la conformité aux autorisations spécifiées

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de l'établissement dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué, conformément à l'article 293 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2) et à l'annexe I du *Règlement sur la gestion financière des établissements et des conseils régionaux*, sont les suivantes :

- Les dispositions de la loi susmentionnée et les règlements s'y rapportant, dans la mesure où en sont touchés ses revenus ou ses charges;
- Les explications et les définitions se rapportant à la préparation du rapport financier annuel;
- Les définitions contenues dans le *Manuel de gestion financière* publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec en ce qui a trait à ses pratiques comptables.

### Opinion

À notre avis, les opérations de l'établissement dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, à ces autorisations spécifiées.

### Fondement de l'opinion

La direction est responsable de la conformité de l'établissement aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de l'établissement à ces autorisations spécifiées.

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*<sup>1</sup>

Laval

Le 26 juin 2024

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A121364

## **ANNEXE 8**

### **Code d'éthique et de déontologie des administrateurs**

## 1. DEVOIRS ET OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS

### 1.1. Mesures de prévention

L'administrateur respecte son contrat avec le MSSS suivant les usages, l'équité et la loi.  
L'administrateur agit avec prudence et diligence dans l'accomplissement de son mandat.

### 1.2. Conflits d'intérêts

L'administrateur agit avec loyauté et honnêteté et s'engage à déclarer par écrit tout intérêt susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts.

L'administrateur agit dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés.

L'administrateur ne confond pas les biens de sa corporation avec ses biens personnels.

### 1.3. Pratiques reliées à la rémunération

L'administrateur respecte les normes établies en termes de rémunération, contenues au décret sur les conditions de travail des directeurs généraux.

L'administrateur ou les membres de sa famille accepte aucun don ou legs d'un résident alors qu'il reçoit des services dans son centre.

L'administrateur gère les particularités de son contrat dans les limites prévues aux différentes composantes.

### 1.4. Devoirs et obligations suite à la vente d'un établissement

L'administrateur qui vend son établissement ou qui cesse d'être actionnaire garantit le droit de propriété et la qualité.

L'administrateur garde confidentiel tout renseignement de nature commerciale ou de nature à impliquer les résidents, obtenu dans le cadre de son mandat.

### 1.5. Mécanismes d'application

À chaque deux (2) ans, l'administrateur est responsable de l'application du présent code d'éthique. Il lui incombe de rédiger le rapport qui doit faire état annuellement des manquements au code et de s'assurer de l'intégrer aux rapports annuels des établissements.

L'administrateur s'assure de l'accessibilité au public du présent code.

Advenant une plainte dénonçant un manquement au code d'éthique, l'administrateur responsable réunit un groupe externe formé de quatre (4) personnes, dont deux (2) membres du conseil d'administration de l'AEPC et deux (2) membres choisis parmi les propriétaires ou actionnaires d'établissements privés conventionnés.

L'administrateur qui reçoit un avantage comme suite à un manquement à ce code d'éthique est redevable envers l'État de la valeur de l'avantage reçu.

**Références :**

- Remplace toute version antérieure à la présente.
- En lien avec la politique « DG-010-POL Éthique clinique + administrateurs ».
- En lien avec le formulaire « DG-01 Demande de soutien suite à une situation éthique non résolue ».
- En lien avec Agrément Canada – Gouvernance et leadership  
1.1.14 Le conseil d'administration publie l'information sur ses processus de gouvernance, de prise de décisions et de rendement.

Approuvé par : \_\_\_\_\_ Line Mercier \_\_\_\_\_ Titre :  DG  Date :  11 juillet 2023